



Ministère chargé des Transports

Licence n° 2022/52/ 0000062

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) TRANSPORTS FRUSTIE

ZONE ARTISANALE  
53220 LARCHAMP

n° SIREN 349054635

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/02/2022 au 31/01/2032

Délivrée à NANTES (FRANCE)

le 12/01/2022

(2)

Pour le Préfet  
et par délégation,  
la cheffe de la cellule régulation  
des transports routiers,  
Sylvie ORNH

Ministère chargé des Transports  
Direction Régionale de  
l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

PAYS DE LA LOIRE

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.